



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

PAPREC

ou les Valeurs actuelles du Totalitarisme

La Fédération nationale de la Libre Pensée n'a cessé de mettre en garde contre les dérives totalitaristes de **Jean-Luc Petithuguenin**, PDG du Groupe **PAPREC**. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que les faits donnent raison à la **Libre Pensée**.



Jean-Luc Petithuguenin, PDG du Groupe PAPREC

Ce PDG a fait signer par la totalité des salariés de son Groupe, spécialiste du recyclage et de la valorisation des déchets de l'industrie et des collectivités, une « *Charte de la laïcité* » qui **interdit toute expression politique ET religieuse** au sein de l'entreprise. En clair, dans la sphère privée, c'est une remise en cause de la liberté de conscience des salariés et une négation de leurs droits de citoyens.

Liberticide et totalitaire

Dans un communiqué en date du 21 mars 2017, commentant deux arrêts de la **Cour Européenne de Justice** (qui ne changent rien à la législation française), la **Libre Pensée** indiquait :

« Le salarié dans l'entreprise reste un citoyen ! »

Toute mesure visant à restreindre les droits de citoyen des salariés au sein des entreprises privées, serait une violation de l'**Article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789** qui stipule : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.* » Rappelons que ce principe est rentré dans le **Bloc constitutionnel**.

Le Travailleur a conquis ses droits de citoyen au sein de l'entreprise. Nous ne sommes plus au XIXe Siècle où les travailleurs étaient taillables et corvéables à merci et à la botte du patronat. Ils avaient obli-

gation « d'épouser les convictions du patron » en allant aux offices religieux.

Le salarié n'est plus un serf, propriété du Capital !

La Libre Pensée ne saurait accepter aucun retour en arrière. C'est à cela qu'on juge réellement d'une démocratie authentique. »

Quand le PDG donne des consignes de vote

L'Express.fr du 7 avril 2017 informe : « Le PDG de PAPREC a envoyé une lettre à ses salariés pour dénoncer le programme économique de Marine Le Pen. Un geste paternaliste qui peut être jugé illégitime, mais que le principal intéressé assume. « Je n'entends pas par ce courrier interférer dans vos choix politiques, mais vous fournir l'information qu'en tant que salarié du groupe PAPREC vous méritez », conclut-il en assurant qu'il se tient à la disposition de ceux "qui ne comprendraient pas ce courrier". Une missive à laquelle le PDG a joint une copie d'un article des Echos sur les craintes de certains dirigeants face au FN.



"J'ai beaucoup réfléchi avant d'envoyer ce courrier, je me suis demandé si j'étais légitime à m'impliquer ainsi, explique **Jean-Luc Petithuguenin**. Bien sûr, les salariés sont libres de leur choix, mais je fais ça pour les informer et je ne le regrette pas. Je ne voudrais pas qu'ils viennent me voir dans quelques semaines en me disant que moi, le capitaine du bateau, j'aurais dû les prévenir de certaines choses."

Que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite (Evangile de Mathieu -6-3)

En clair, le PDG de PAPREC interdit à « ses » salariés toute expression de leurs opinions politiques, **mais lui ne se gêne pas pour dire pour qui ne pas voter !** Il est évident que pour lui, « ses » salariés doivent suivre l'opinion du patron qu'il est. C'est bien le retour au XIXe Siècle. Qu'en l'occurrence, il s'agisse ici de **Marine Le Pen** ne peut interférer dans la défense de principes démocratiques. **La liberté d'opinion, c'est la liberté de toutes les opinions.**

Le **Code du Travail** n'autorise aucun patron à infliger à ses salariés des prêches politiques, en utilisant en outre le fichier de leurs adresses personnelles ou professionnelles, postales ou électroniques. La "direction de conscience" n'est inscrite dans aucun contrat de travail, les salariés n'ont pas à subir de leurs employeurs des sermons de quelque nature que ce soit !



« *Oui, notre bon maître* » (Jacques Brel)

La Libre Pensée l'a établi de manière nette, et ici c'est une confirmation, **la remise en cause de la laïcité est toujours une remise en cause de la démocratie et des libertés démocratiques**. La Laïcité n'a rien à faire dans les entreprises privées (contrairement aux services publics). La **loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat** a établi une distinction précise entre ce qui relève de la sphère publique et ce qui est la sphère privée. Les entreprises privées ne relèvent pas de l'intérêt général et des services publics. Une quelconque restriction de la liberté de conscience des travailleurs est une atteinte à la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789**.

cembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat a établi une distinction précise entre ce qui relève de la sphère publique et ce qui est la sphère privée. Les entreprises privées ne relèvent pas de l'intérêt général et des services publics. Une quelconque restriction de la liberté de conscience des travailleurs est une atteinte à la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789**.

C'est à cela que se reconnaît ou pas un véritable républicain, démocrate et laïque. Sinon, c'est le retour du servage.

Paris, le 10 avril 2017

S'abonner à la Raison, le mensuel de la Libre Pensée

LA RAISON  **La Raison**
N° 620 - AVRIL 2017 3,50 €
Germinal CCXXV

**Vierge de Publier déplacée,
Vierge de Brusvily interdite dans la sphère publique
Encore deux victoires de la Libre Pensée**

**VIERGES : 0
LIBRE PENSÉE : 2**

La Raison

Tarifs : 10n° : 21 € / 20n° : 40€ / pour l'étranger : 27€ / soutien : à partir de 30€

Règlement : CCP 12 449 59 X Paris ou chèque à l'ordre de « La Libre Pensée »

A renvoyer à

*Libre Pensée, 10-12 rue des Fossés Saint Jacques
75005 Paris*